25 Année N° 6054 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE 17 — Jeudi 27 Janvier 1881

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing . Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Hors du Département du Nord, trois mois. . . 15 fr.
Paris. . . . . 20 fr.
Pays étrangers. . . . . 30 fr.
On peut traiter à forfait pour les insertions d'annonces.

Les abonnements et les annonces reçus à Roubaix, au bureau du journal, rue Neuve, 17; chez MM. Lefebvre-Delaire, place de la Liberté, 34, rue Neuve; à Tourcoing, chez MM. Dupont-Delporte, place de la Bonne; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, Montagne de la Cour, 101.

ROUBAIX, LE 26 JANVIER 1881

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	25 JANV.	26 JANV.
3 0/0	83 90	84 10
3 0/0 amortissable	85 30	85 80
4 1/2 0/0	116 25	116 25
Emprunts 5 0/0	120 »	120 25

BULLETIN DU JOUR

La discussion de la loi sur la presse a continué hier à la Chambre. Ce projet qui a soixante-dix articles — on s'est arrêté au vingt-quatrième — est loin d'être clair. Ainsi, il laisse subsister un certain délit « d'outrage » envers les pouvoirs — président, Chambre et Sénat — dont l'élasticité est singulièrement dangereuse. Où commencera, où finira l'outrage ? Lorsqu'un journal dira, par exemple : « le ministère est incapable, » exprimera-t-il une *opinion* ou commettra-t-il un *outrage* ? Il est à remarquer, d'ailleurs, que les cultes reconnus, la morale religieuse, la Constitution peuvent être impunément attaqués. Il n'y a que le chef de l'Etat et le Parlement qu'il sera défendu de critiquer, et « sacrés ils seront, » car « personne n'y touchera !

La nouvelle loi constitue-t-elle, du moins, comme le croient quelques-uns de nos confrères, un progrès sur la législation antérieure, en rapprochant la presse du droit commun, en supprimant toute restriction préventive ? Nous estimons qu'elle est plus libérale en apparence qu'en réalité, et que toute son économie a été très-ironiquement, mais très-justement résumée en ces deux articles :

« Article 1er. — Toutes les lois qui punissent les journalistes de l'amende et de la prison sont supprimées.

» Art. II. — L'amende et la prison dont on punit les journalistes sont rétablies dans une seule loi. »

La seule innovation du projet Lisbonne consiste dans la suppression du cautionnement. Voilà qui va nous valoir une avalanche de feuilles nouvelles. Il se peut qu'écloses avec le printemps, elles disparaissent avec l'automne.

LE CONTRE-PROJET DE M. JULES SIMON

Le *Parlement* vient de publier le texte intégral du contre-projet de M. Jules Simon sur la réforme de la magistrature. Il se compose de 8 articles et vise tout ensemble le recrutement du personnel judiciaire et la suppression des tribunaux inoccupés.

Préoccupé, avant tout, de sauvegarder l'indépendance de la magistrature et d'assurer à ceux qui disposent de l'honneur et de la fortune des citoyens l'estime et le respect des justiciables, M. Jules Simon pense que le choix des juges inamovibles ne doit pas être abandonné à l'arbitraire du pouvoir. Il demande que les membres de la magistrature assise soient désormais choisis sur deux listes de trois candidats chacune, dressées, l'une par la cour d'appel, l'autre par un collège électoral composé du conseil de l'ordre des avocats, des anciens bâtonniers, de la chambre de discipline des avoués, du président de la chambre des notaires, et des professeurs de droit dans les villes où il existe une faculté. Pour la nomination des membres de la cour de cassation, deux listes devraient être dressées, l'une par la cour de cassation, assistée d'un délégué de chacune des cours d'appel, et l'autre par le conseil de l'ordre des avocats à la cour de cassation, par les professeurs de la faculté de droit de Paris et des délégués des barreaux et des facultés de droit des départements.

Il est difficile, on en conviendra, d'entourer de plus de garanties le choix des magistrats et de mieux tenir compte, en même temps, des critiques de ceux qui soutiennent, peut-être avec raison, que l'inamovibilité n'implique pas l'indépendance absolue du magistrat lorsque l'avancement de celui-ci dépend absolument du gouvernement.

Les articles qui ont trait à la suppression d'un certain nombre de tribunaux mettent également en relief le soin scrupuleux avec lequel M. Jules Simon a étudié tous les détails de notre organisation judiciaire et la parfaite mesure avec laquelle il sait procéder à des réformes devenues nécessaires.

M. Jules Simon propose de supprimer, dans un délai de trois mois, les tribunaux jugeant moins de cent cinquante affaires par an. Mais, dans les villes où siégeaient les tribunaux supprimés, on laisserait un juge chargé de l'instruction, des référés, et de la juridiction gracieuse, et un substitut qui pourvoirait aux nécessités de la police judiciaire et de la justice criminelle. Ainsi, les chefs-lieux d'arrondissement ne cesseront pas d'être des centres judiciaires. Les habitudes des justiciables qui ont intérêt à avoir la justice à leur portée ne seront pas dérangées. Les offices ministériels seront conservés. Pour les audiences, les juges du chef-lieu de département se transporteront au chef-lieu de l'arrondissement.

Tel est en substance le contre-projet que M. Jules Simon propose au Sénat de substituer au système adopté par la Chambre des députés et au projet élaboré par M. Cazot, projet qui, on le sait, aboutit, par voie détournée, à la suppression de l'inamovibilité.

Nous faisons des vœux sincères pour que les réformes dont M. Jules Simon recommande l'adoption au Sénat, trouvent dans cette assemblée l'accueil qu'elles ont déjà rencontré auprès des hommes éclairés et indépendants de tous les partis sans exception.

La Commune glorifiée officiellement

Mme Paule Mink a fait, il y a deux jours, une conférence à Belfort. Son thème était le « progrès humain ».

Pour arriver à constater que le progrès était en marche, la conférencière a fait l'apologie de la Commune et a essayé de prouver que les incendiaires et les assassins de 1871 étaient les types de la moralité et de toutes les vertus civiques.

D'après elle, la Banque de France pouvait être raise à sac par le Comité central et par le gouvernement; ils se sont contentés d'y puiser l'argent nécessaire à l'entretien de leurs troupes, poussant le désintéressement jusqu'à s'oublier eux-mêmes. A l'appui de son dire, la conférencière citait l'exemple de la femme du ministre des postes allant au lavoir blanchir le linge de sa famille. Quelle serait, dit-elle, la femme d'un ministre de la République qui en ferait autant ?

Les incendies ont été tous allumés par les projectiles des Versaillais. Le pétrole ! mais jamais la Commune ne s'est servie de ce liquide.

Les assassinats, ce sont les soldats de Versailles qui massacraient les blessés sur les champs de bataille et fusillaient les ambulancières. L'assassinat des otages, le gouvernement de la Commune est bien innocent de ce crime : c'est le peuple, outré de voir ses frères massacrés, qui s'est fait justice lui-même.

Où ces nobles paroles ont-elles été prononcées ?

Dans la salle de l'hôtel-de-ville !

Qui assistaient et honoraient cette solennité de leur présence ?

L'adjoint faisant fonction de maire, les agents de l'autorité, les représentants du pouvoir officiel.

UNE IMPRUDENCE

Le journal radical le *Mot d'Ordre* ne s'explique pas que les marchands de vin aient été au devant du patronage de M. Gambetta. Il estime qu'ils ont commis, à leur point de vue personnel, une grande imprudence. Voici d'ailleurs comment il raisonne : « N'ont-ils donc pas compris » que c'était s'accuser eux-mêmes et se » reconnaître coupables que le choix d'un » tel défenseur ? Beaucoup de braves » gens hésitaient encore à les charger. » Bah ! disaient-ils, ce sont les méchantes » langues qui prétendent que les mas- » troquets mettent de l'eau dans leur » vin ! Aujourd'hui ils reviennent de cet » optimisme et murmurent : Les scélé- » rats ! faut-il qu'ils nous en fassent » boire de cette eau rougie à 80 centimes » le litre pour qu'ils aient eu besoin de » se faire défendre par le plus grand des » avocats, Me Gambetta, l'homme qui » peut tout, qui est au-dessus de tout, » des lois comme des législateurs, le suc- » cesseur de Louis-Philippe et de Napo- » léon III, celui qui peut demain, si ça lui » passe par la tête, déclarer la guerre à » l'Europe et nous ramener les Prussiens, » avec plus de facilité que nous ne boi- » rions une chopine en trois verres de » vin pur chez ces messieurs du comptoir, aujourd'hui ses protégés. MATIN, » FAUT IL QU'ILS EN BAPTISENT DE LA » VINASSE POUR AVOIR EU BESOIN D'UN » PARRAIN COMME CELUI-LA !... »

CE QUE NOUS COUTENT LES ÉCONOMISTES

Les économistes font fréquemment le calcul de ce que coûtent à la France les industries qui bénéficient de droits compensateurs. Il ne sera peut-être pas inutile d'établir aussi ce que nous coûtent les économistes. C'est ce que nous allons faire, après avoir constaté que nos industries, qui toutes sont protégées, à l'exception de quelques tissus de soie abandonnés par la mode, nous rapportent annuellement de 11 à 12 milliards, alors que les économiste ne nous rapportent rien.

Nous sommes amenés à traiter ce sujet par une étude que M. Amé, ancien directeur général des douanes, le chef de file des économistes, a publié, le mois dernier, dans un recueil à l'usage presque exclusif de ses rédacteurs, car il n'est guère lu que par ceux qui y collaborent. En bon économiste qu'il est, l'ancien directeur général des douanes en veut plus spécialement à l'industrie du coton. On ne saurait faire partie du Cobden-Club sans avoir juré une haine à mort à l'industrie cotonnière française. Donc, M. Amé tient à peu près ce langage « On évalue à 500 millions de francs la production annuelle des industries qui transforment chez nous le coton en fils et tissus ; le coton équivalant, en moyenne, à la moitié du prix des produits achevés, la valeur créée par le travail national ressort à 250 millions ; la protection est de 12 à 15 0/0, soit de 40 à 50 millions pour soutenir contre la concurrence étrangère une fabrication de 250 millions. »

C'est trop cher, ajoute M. Amé. Si nous prenons le recueil de l'administration des douanes de 1878, recueil que doit bien connaître M. Amé, puisque c'est sous sa direction qu'il a été fait, nous y voyons que le coton brut mis en consommation en France a atteint 117,084,000 fr. pendant cette année 1878. Si donc, des 500 millions de la production cotonnière annuelle — et le chiffre est supérieur à 600 et même à 700 millions — nous retranchons le prix du coton en laine, ce n'est pas 250 millions que nous trouvons, mais près de 400 millions. Il nous semble qu'une industrie qui, avec 100 millions de matière produit 500 millions, — et elle en produit beaucoup plus — n'est pas absolument à dédaigner et qu'il ne faut pas, comme M. Amé, faire bon marché de sa ruine. Admettons que ces quatre cents millions de travail effectif nous coûtent 15 0/0, ce qui est inexact. Il nous semble qu'il reste encore devers nous 75 0/0 et nous voudrions bien savoir quel est celui qui hésiterait à dépenser 15 0/0 ou 45 millions pour conserver 75 0/0 ou 355 millions. Car enfin, si nous cessions d'avoir une industrie cotonnière, c'est 355 millions que nous enlèverons annuellement à nos ouvriers et à nos manufacturiers pour les mettre dans les poches des ouvriers et des manufacturiers de Manchester.

Ceci pose, voyons ce que les économistes, les instigateurs du traité de 1860 nous ont coûté, sans rien nous rapporter. Le calcul est extrêmement facile à faire. Il suffit d'avoir pour cela sous les yeux les recueil de l'administration des douanes.

De 1850 à 1859, en dix ans, nos ventes à l'étranger avaient dépassé nos achats de 2 222,986,000 francs.

En 1860, les économistes triomphants imposèrent au pays le régime économique de leur choix. Dix ans après, en 1869 nos ventes totales de ces dix années à l'étranger ne dépassaient plus nos achats correspondants que de 561 millions. Perte : 1,661 millions.

Dans cette première période décennale les économistes ont donc coûté à la France 1 milliard 661 millions.

De 1870 à 1879 nos ventes totales à l'étranger au lieu d'être supérieures à nos achats de 2,225 millions, comme de 1850 à 1860, leur ont été inférieures de 2,809 millions : Perte comparativement à la période décennale d'avant les traités : 2,225 millions que nous avons cessé de gagner, plus un déficit réel de 2,809 millions, soit 5,034 millions, qui ajoutés aux 1,661 millions perdus de 1860 à 1869 et aux 1,507 millions perdus en 1880 forment un total général de huit milliards 205 millions.

Il convient, sans doute de retrancher de ces huit milliards 205 millions la perte afférente aux mauvaises récoltes en blé et en vins ; mais il faut y ajouter la destruction presque complète de notre marine marchande, qui a été le résultat de la loi de 1866, œuvre des économistes. Pour essayer de reconstituer cette marine, nous allons avec raison grever annuellement le budget de 10 à 12 millions de primes à l'armement et à la construction.

Donc, en tenant compte des mauvaises récoltes, dont les économistes ne sont pas responsables, mais en tenant compte aussi de la ruine de notre marine, on peut sans exagération évaluer à huit milliards le luxe que nous nous sommes donné d'écouter depuis vingt ans une trentaine d'économistes, membres du Cobden-Club, qui ne rapportent absolument rien et ne donnent de travail à personne, excepté aux typographes qui composent leurs articles.

Dans ces conditions, il nous semble que les économistes, dont les utopies coûtent presque aussi cher à la France, pécuniairement parlant, que la fatale guerre de 1870 et la Commune, devraient s'abstenir d'injurier leurs victimes, les manufacturiers et les ouvriers de l'industrie, dont la production annuelle est de 11 à 12 milliards.

Ces ouvriers et ces manufacturiers du coton, de la laine, du lin, du chanvre, de la bourre de soie, du fer, des machines, de toute l'industrie française, en un mot, ne se bornent pas à nous livrer les produits manufacturés dont nous avons besoin, produits que, sans eux, nous devrions tirer de l'étranger en échange de numéraire ; ils contribuent avec les agriculteurs, à toutes nos charges publiques ; ce sont eux qui paient les trois quarts de notre budget de quatre milliards.

Quant aux trente où quarante membres français du Cobden-Club qui nous ont fait perdre 8 milliards depuis 1860, ils ne rapportent certainement pas à eux tous au trésor 15,000 fr. par an.

Conclusion : L'industrie nous rapporte de 11 à 12 milliards par an, et nos trente économistes nous coûtent 8 milliards depuis 1860.

Nous laissons au lecteur le soin de dire si les économistes ont mieux mérité du pays que l'industrie nationale.

L. BERNARD.

LA PRESSE DE GAUCHE ET LA « CONVERSION DE M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE

Le *Temps* exalte la « conversion » de M. Dugué de la Fauconnerie, au point de prétendre « que cet incident contient une leçon pour la République elle-même » :

C'est sa sagesse, son esprit de suite, le caractère pacifique de sa propagande, qui lui ont valu sa fortune. On peut croire que l'état d'esprit que vient de nous révéler la lettre de M. Dugué de la Fauconnerie à ses électeurs n'est point un phénomène isolé. Plus d'un bonapartiste pense sans doute à part lui ce que le député de Mortagne a dit haut, et il est permis d'espérer que d'autres encore céderont à la force des choses, à l'action du temps et des événements.

Par compensation, le *Pays* paraît très médiocrement affecté de la perte du député de Mortagne, qu'il a l'air de trouver au fond plus à plaindre qu'à blâmer :

Personnellement, il y a beau jour que nous tenons M. Dugué de la Fauconnerie pour un simple farceur ; nous avons eu l'occasion de le dire dans ce journal, à un moment où il posait déjà des jalons pour la future évolution qu'il vient de faire aujourd'hui.

En tout cas, il a singulièrement manqué de flair et il doit se mordre les pouces de ne pas avoir retourné sa casaque dès le lendemain du 4 septembre.

Aujourd'hui il serait commandeur de la Légion d'honneur et il aurait une bonne recette générale et une ambassade, peut-être une sous-secrétairerie d'Etat ; tant d'imbéciles arrivent aujourd'hui à ces situations ! tandis qu'il va lui falloir marquer le pas. Dans l'évangile opportuniste les ouvriers de la dernière heure ne sont payés ni si vite ni si cher que les premiers. Il va lui falloir donner des gages et compenser par la platitude le temps perdu.

Mais voilà ce que c'est ; l'ancien directeur de l'*Ordre* appartenait à cette catégorie d'impérialistes qui tablaient sur une restauration immédiate de l'Empire. C'était pour demain, après-demain au plus tard... Ces bonapartistes-là mesuraient leurs illusions à leurs avidités.

Le *XIXe Siècle* exulte. La lettre de M. de la Fauconnerie est cause de ces transports de joie.

Ce langage est net, et nous ne saurions trop y applaudir. La République ne reproche à personne d'avoir servi et défendu autrefois d'autres gouvernements ; elle tend la main à tous ceux qui viennent à elle, à condition qu'ils ne la servent pas avec l'arrière pensée de la trahir. Nous étions quinze cent mille au jour du plébiscite de 1870, nous sommes aujourd'hui l'incontestable majorité, nous espérons être bientôt l'unanimité. Nos rangs n'ont pu et ne peuvent s'accroître que par la conversion de ceux-là même qui naguère étaient nos adversaires. Nous ne nous sommes laissé émouvoir ni par leur hostilité, ni par leurs injures : nous avons poursuivi notre œuvre, bien convaincus que peu à peu les haines s'apaiseraient, que les préjugés se dissiperaient, que les intérêts mêmes aideraient les bonnes volontés.

Ils étaient quinze cent mille au jour du plébiscite. Mais parmi ces quinze cent mille, il n'y avait ni M. About, ni M. Sarcey, alors journalistes de l'Empire, aujourd'hui défenseurs de l'opportunisme.

On lit dans l'*Intransigeant* :

Il paraît que M. Dugué de la Fauconnerie n'est pas le seul membre du groupe bonapartiste qui ait songé à se rallier à la République. Sans parler de M. Janvier de la Motte, fils, rangé depuis longtemps dans les rangs des caudataires de M. Gambetta, on cite encore comme devant suivre l'exemple de M. Dugué, MM. Robert Mitchell, Daristé, de Loqueyssie et quelques autres membres de l'Appel au peuple.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 25 janvier 1881

Présidence de M. GAMBETTA

BRUITS DE COULOIRS

Les bureaux de la Chambre ont nommé aujourd'hui la commission chargée d'examiner les pièces concernant la condamnation du comte de Bouville pour escroquerie.

La commission a mis hors doute, après avoir examiné si, la condamnation étant devenue définitive, la déchéance doit être prononcée.

Plusieurs députés, amis du comte de Bouville, racontent que celui-ci, en apprenant qu'il était condamné par défaut, aurait été pris de terreur et frappé d'une attaque de paralysie sur la grand'route, aux environs de Châlons.

Il aurait été recueilli par des paysans qui l'ont soigné pendant cinq ou six mois.

Le comte de Bouville n'a pu rentrer à Paris qu'il y a cinq ou six jours. Il porte encore les traces de la paralysie. Il a la bouche contracturée.

Le comte a désintéressé ses créanciers et a fait opposition au jugement.

La commission du divorce s'est réunie aujourd'hui pour statuer sur les amendements présentés depuis le dépôt du projet. Elle les a tous rejetés.

On sait que la proposition est à l'ordre du jour et qu'elle viendra en discussion devant la Chambre dans quelque temps.

La commission pour l'affaire Bouville se compose de MM. Riban, Piessier, Achard, Raspail, Pierre Legrand, Crozet-Fourneyron, Roudier, Cirier, Dreyfus, Fouquet et Durand.

Le bruit du retour de M. de Bouville est confirmé. M. de Bouville a fait opposition. La question devient donc sans objet.

La séance s'ouvre à 2 heures.

NOMINATION DE DEUX SECRÉTAIRES

Le scrutin pour la nomination de deux secrétaires, en remplacement de MM. le marquis de Valfons et Hémon, démissionnaires, est ouvert au début de la séance.

Voici quels en sont les résultats :

Nombre de votants.	277
Bulletins nuls.	5
Suffrages exprimés.	272
Majorité absolue.	137

Ont obtenu :

MM. Sarrien.	254 suffrages
Maréchal.	224

En conséquence, MM. Sarrien et Maréchal sont proclamés secrétaires.

LA LOI SUR LA PRESSE

La Chambre reprend la suite de la 1re délibération sur les diverses propositions de loi relatives à la liberté de la presse.

AMENDEMENT TRARIEUX

A propos de la discussion de l'article XIV, M. TRARIEUX développe un amendement portant que les insertions judiciaires ordonnées par le tribunal seront remboursées d'après le tarif établi, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement.

M. JOLIBOIS combat cette dernière restriction.

M. CUNÉO réclame le droit de refuser l'insertion. En conséquence, le prix en serait débattu librement.

M. JOLIBOIS objecte que tous les journaux ne sont pas désignés pour insérer les annonces légales.

M. CUNÉO insiste sur ce que la commission accepte l'amendement Trarieux.

M. JOLIBOIS propose de fixer un maximum.

L'amendement Trarieux est rejeté.

M. RIBOT demande la suppression de l'article.

L'article XIV est adopté.

M. PERIN, parlant sur l'article 13 qui autorise l'entrée des journaux étrangers sauf intervention du gouvernement, demande la suppression de cet article qui rentre dans le système de la censure. En somme, il n'y a rien de changé au régime ancien.

On dit qu'on ne peut poursuivre les journaux étrangers ; c'est une erreur ; on peut poursuivre ceux qui les mettent en vente et les distribuent. Il est très utile de permettre l'entrée en France des journaux étrangers qui apportent des renseignements intéressants.

C'est la presse étrangère qui nous a fait connaître une récente circulaire qui a causé un grand apaisement dans l'opinion publique. La presse étrangère n'est lue que par un petit nombre de gens : en cas de traduction, s'il y a délit, la poursuite est facile. L'orateur demande donc la suppression d'un article qui ne présente aucun avantage et qui offre beaucoup de dangers. (Très bien ! à gauche.)

M. CONSTANS, ministre de l'intérieur, répond qu'il ne faut pas faire à la presse étrangère une situation plus favorable qu'à la presse française. Quand un délit sera commis par un journal étranger dont personne n'est responsable en France, il ne faut pas que l'autorité publique soit désarmée. Il y a des excès qu'on ne peut tolérer, les délits contre les personnes et surtout contre les mœurs, ne doivent pas échapper à toute répression.

FEUILLETON DU 27 JANVIER

— 42 —

LES RIVALITÉS

PAR ARMAND LAPOINTE

XX.

Adrienne se recula vivement en arrière; elle était sans voix, sans force, sans volonté, devant ce cynique aveu de la plus exécrable réalité. Prosper n'était plus un homme, c'était un horrible reptile qui l'enlaçait dans ses inextricables anneaux.

— Je suis perdue ! murmura-t-elle.

Mais à ce moment le pêne de la petite porte du jardin, poussé du dehors par une main invisible, céda, et la porte s'ouvrit.

Jacques Hervey, pâle, la lèvre frémissante, apparut sur le seuil.

Son regard lançait des éclairs.

— Vous êtes un misérable dit-il à Prosper Malicorne.

A l'apparition du médecin, d'un bond, Adrienne s'était précipitée vers lui. Tout à coup, le souvenir de tout ce qu'elle avait entendu dire de Jacques Hervey lui revint.

— Ah ! dit-elle vous aussi vous m'avez trompée ! Puis-je donc être protégée par l'amant d'Annette Letellier, par l'amant de madame Fromentin.

Elle voulait que Jacques Hervey la crût innocente, et ne pouvait croire, elle à l'innocence du médecin !

Celui-ci resta atteré sous cette accusation.

Prosper ricanait.

— C'est un vilain métier, monsieur, que celui d'écouter aux portes, dit-il ; mais il faut s'attendre à tout de la part d'un coureur de dot ; ce n'est pas mademoiselle que vous aimez, ce sont ses quatre cent mille francs !

— Je suis riche ! s'écria Adrienne que cette révélation inattendue comblait d'étonnement ; ah ! je devine tout !

Prosper Malicorne s'aperçut qu'il venait de commettre une imprudence.

Tout à coup survint un quatrième personnage.

C'était Jean Malicorne.

— Sortez, dit-il à Jacques Hervey, et toi Adrienne, rentre à la maison.

Le médecin, accablé par ce qu'il venait d'entendre et en proie au plus profond désespoir, s'inclina devant Adrienne et lui dit d'une voix pleine de sanglots :

— Mademoiselle, je vous ai aimée, vous croyant pauvre ; vous êtes riche, je me retire. Vous ne me reverrez jamais ! Mais avant de vous dire un éternel adieu, je veux que vous sachiez bien que, malgré la calomnie, je n'ai jamais cessé de vous croire la plus pure des femmes. Hélas ! j'emporte avec moi la douloureuse certitude que la seule femme que j'ai aimée n'a eu confiance ni en ma parole, ni en ma probité, ni en mon honneur. Adieu !

Jacques Hervey disparut.

Les émotions étaient trop fortes et trop multipliées pour la pauvre Adrienne ; elle s'affaissa sur le sol du jardin et s'évanouit.

Quand elle revint à la vie, elle était dans son lit et en proie, à une violente crise nerveuse.

Madame Bonnard, qu'on avait envoyé chercher, était assise à son chevet.

Ni Malicorne ni Prosper ne parurent de tout le reste du jour dans sa chambre.

Seule Julienne Malicorne vint à six heures s'enquérir des nouvelles de la jeune fille.

— Elle repose, dit la Bonnard, cela ne sera rien.

— Alors il sera inutile de veiller auprès d'elle, dit la vieille avare ; tu partiras après dîner, et si demain j'ai besoin de toi, je te le ferai dire.

La Bonnard quitta donc la maison de Malicorne à huit heures du soir. Mais Adrienne était réveillée depuis longtemps, et elle avait eu assez d'influence sur l'esprit de la femme de service pour décider celle-ci à se charger d'une lettre pour Jacques Hervey, qui contenait ces simples mots :

« J'ai toute confiance en vous.

» Agissez.

» ADRIENNE. »

En sortant du jardin de Malicorne, Jacques Hervey rentra chez lui ; il marchait dans les rues comme un homme ivre, et tous ceux qui le rencontrèrent remarquèrent la profonde altération de ses traits.

Il trouva Andoche Morisset qui l'attendait, anxieux et tremblant.

— Ah ! monsieur, dit le passeur dès qu'il le vit, il eût mieux valu pour vous que vous m'eussiez laissé mourir.

Ces paroles firent oublier à Jacques Hervey qu'il était homme ; il redevint médecin aussitôt.

— Qu'avez-vous, mon ami ? demanda-t-il.

Morisset, les larmes aux yeux, lui apprit l'importante découverte qu'il avait faite ; il lui raconta dans tous ses détails la promenade qu'avaient exécutée, le vendredi précédent, Prosper et Marceline, et l'illusion que celle-ci avait produite sur les personnes cachées derrière les aubiers du val Satan.

Sans les événements qui venaient de se passer chez Malicorne, cette découverte eût comblé de joie l'infortuné médecin. C'était la réhabilitation la plus complète de la femme qu'il aimait ; hélas ! il ne pouvait désormais conserver aucun espoir ; sa vie était brisée, perdue ; il ne lui restait plus qu'à fuir, qu'à quitter Château-Bernard. Prosper Malicorne l'avait bien dit, on l'accuserait de cupidité, et Adrienne elle-même n'avait-elle pas supposé l'existence de cet odieux sentiment dans son cœur, en s'écriant, après avoir appris qu'elle était riche : « Ah ! je devine tout ! »

Le malheureux médecin prenait pour lui les dernières paroles qui étaient sorties de la bouche d'Adrienne.

— Pourquoi êtes-vous venu m'apprendre ces choses ? demanda-t-il à Andoche.

— Pourquoi ? s'écria celui-ci avec une profonde surprise. Mais vous n'aimez donc pas la demoiselle ? Je me suis donc trompé ?

— Brave cœur ! dit le médecin en serrant la main de Morisset.

— Eh ! bien, il faut agir, reprit Andoche ; il faut que ce soir tous ceux qui ont cru voir la demoiselle avec Prosper Malicorne reconnaissent leur erreur.

— Oui, vous avez raison. Bien qu'elle soit perdue pour moi, je dois la défendre, je dois prouver son innocence. Quels sont vos projets, mon cher Morisset ?

— Faites que tous les spectateurs de la promenade de vendredi soir, et bien d'autres encore, — vous, par exemple, — se trouvent à onze heures, cette nuit, derrière les aubiers du val Satan, et laissez-moi agir à ma guise. Vous pouvez vous fier à ma parole ; je réponds du succès.

Andoche Morisset avait un accent de conviction si sincère, que Jacques Hervey eut pleine confiance en lui.

— Soit mon ami, lui dit-il ; à onze heures, cette nuit, vingt personnes seront à l'endroit désigné.

— Merci, monsieur le docteur, de votre confiance. Je veux prouver que les juges d'Auxerre se sont trompés jadis sur mon compte, et que je ne méritais pas l'indignité dont on m'a flétri.

— A ce soir, mon ami.

— A ce soir, monsieur Hervey.

Le médecin, décidé à quitter le pays dès que l'innocence d'Adrienne serait reconnue, prit le parti de confier ses douleurs et sa résolution à ses amis Laroche, mais avant de se rendre au port Michaud il entra chez Louis Bernard.

— Je viens vous adresser une prière, monsieur, lui dit-il.

— Parlez, monsieur.

— C'est de réunir vos amis ce soir et de vous trouver avec eux à l'heure et à l'endroit où vous étiez vendredi dernier.

— C'est facile. Mais qu'espérez-vous de cela ?

— La découverte de la vérité.

J'en serai presque aussi heureux que vous.

— Ne craignez pas d'amener des témoins ; plus le nombre en sera grand, plus la réparation sera éclatante.

— Rien ne pouvait m'être plus agréable que cette mission, et si le résultat que vous espérez se réalise, plus d'un ici seront couverts de confusion. Du reste, monsieur, il se fait, depuis tantôt, parmi les cœurs honnêtes, une réaction favorable à mademoiselle Adrienne. La conduite de madame Laroche ce matin, à la messe, a suscité bien des doutes, et moi-même je me demande si je n'ai pas été le jouet d'une fatale illusion !

— Qu'a donc fait madame Laroche ? demanda Jacques Hervey.

Louis Bernard lui apprit la scène de l'église et la généreuse action de madame Laroche.

— Ah ! s'écria le médecin, voilà qui console de bien des douleurs !

Il quitta Louis Bernard et se rendit immédiatement au port Michaud.

A suivre.